



Résolution 183 (1960)¹

Réponse au rapport de l'OECE sur ses activités dans le domaine scientifique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée :

1. Remercie l'O.E.C.E. d'avoir accédé à sa demande tendant à ce qu'un rapport sur les activités scientifiques de l'Organisation lui soit présenté ;
2. Remercie Lord Hailsham, ministre de la Recherche Scientifique du Royaume-Uni, d'avoir présenté en personne ce rapport à l'Assemblée; et exprime l'espoir que les ministres chargés des problèmes scientifiques dans les autres Etats membres suivront son exemple et participeront aux débats de l'Assemblée consacrés aux questions scientifiques ;
3. Constate avec satisfaction que les Etats membres ont de plus en plus conscience de l'ampleur du retard de l'Europe par rapport aux Etats-Unis et à l'U.R.S.S. en ce qui concerne la formation de chercheurs et d'ingénieurs, et l'exploitation des résultats de leurs travaux ; toutefois, ces faits ne sont pas encore pleinement reconnus, et une tâche importante doit encore être accomplie par les gouvernements, dans les parlements nationaux, ainsi que dans les universités et collèges techniques, seule une prise de conscience par l'opinion publique de ces dangers pouvant empêcher l'Europe de devenir, d'ici la fin du siècle, une région arriérée. Il est particulièrement inquiétant d'apprendre que, d'ici là, la Chine formera un plus grand nombre de chercheurs et d'ingénieurs que la Russie, et l'on peut se demander où l'Europe en sera alors.
4. L'Assemblée reconnaît pleinement la nécessité d'une recherche coopérative sur certains projets appropriés. Dans des secteurs de plus en plus nombreux, aucun pays n'a de ressources suffisantes pour réaliser avec succès des projets majeurs; comme le rapport l'indique avec raison, "l'interdépendance économique a pour corollaire l'interdépendance scientifique".
5. Un projet dont l'Assemblée se félicite particulièrement est celui visant la création d'un centre européen qui fournirait des documents importants traduits du russe, du chinois ou de toute autre langue "difficile". L'Assemblée espère que ce projet sera réalisé et souhaite être tenue au courant de l'évolution de la question.
6. Les autres points qui ont particulièrement retenu l'attention de l'Assemblée sont les suivants :
 - a. L'organisation d'une conférence internationale sur "les investissements dans l'enseignement en tant que facteur de développement économique". L'Assemblée souhaite que cette conférence soit pleinement couronnée de succès ; elle espère que le Conseil de l'Europe y sera représenté et sera tenu pleinement informé.
 - b. Les dispositions prises en vue de l'échange de professeurs de l'enseignement secondaire, afin qu'ils puissent participer à des cours de perfectionnement aux Etats- Unis.
 - c. Les propositions tendant à développer l'enseignement spécialisé au niveau universitaire.
 - d. La création, dans certains Etats scandinaves, dans les pays du Benelux et au Royaume-Uni, de centres d'études et de recherches spécialisées, ces centres devant avoir un caractère international.

1. Discussion par l'Assemblée les 23 et 24 septembre 1960 (13e et 14e séances) (voir [Doc. 1186](#), rapport de l'O.E.C.E., et [Doc. 1205](#), rapport de la commission culturelle). Texte adopté par l'Assemblée le 24 septembre 1960 (14e séance).



- e. L'organisation de cours internationaux spéciaux de niveau universitaire en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas.
 - f. L'octroi de bourses de voyages pour chercheurs confirmés, afin de permettre des échanges entre institutions scientifiques et établissements d'enseignement - bourses dont plus de cent ont déjà été accordées.
 - g. Les bourses de voyages post-universitaires destinées à compléter les bourses nationales et à permettre à leurs titulaires de recevoir une formation spécialisée à l'étranger.
7. Ces mesures, destinées à encourager la formation et la recherche avancées, rappellent les propositions présentées par l'Assemblée dans sa [Recommandation 242](#), par laquelle elle demandait au Comité des Ministres de veiller à ce que le projet concernant le "Conseil européen de l'enseignement supérieur et de la recherche" soit réalisé dans le cadre de la grande Europe et ne soit pas limité aux Six. L'Assemblée réaffirme l'importance qu'elle attache à cette proposition.
8. L'Assemblée a été particulièrement impressionnée par l'oeuvre accomplie par M. D. Wilgress en tant que consultant de l'O.E.C.E. et apprécie hautement les conclusions de ses enquêtes telles qu'elles figurent dans le "Rapport Wilgress" désormais célèbre. L'Assemblée souhaite recommander au Comité des Ministres cette procédure qui consiste à charger une personnalité éminente d'effectuer des enquêtes dans les divers Etats membres, puis de formuler ses conclusions dans un programme d'action ; elle suggère que le Comité des Ministres examine la possibilité d'employer cette formule en ce qui concerne ses propres travaux.
9. Etant donné qu'il importe que les milieux parlementaires prennent mieux conscience de la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pour encourager et exploiter la recherche scientifique, l'Assemblée espère qu'il sera possible de créer, dans les divers Etats membres, des comités parlementaires et scientifiques analogues à celui qui existe déjà au Royaume-Uni. A cet effet, il a été préparé un projet de directive chargeant la commission culturelle et le groupe de travail chargé des relations avec les parlements nationaux de prendre de nouvelles initiatives tendant à créer ces comités.
10. En conclusion, l'Assemblée tient à féliciter l'O.E.C.E. des premières mesures qu'elle a prises dans ce nouveau et important secteur d'activités. Elle exprime l'espoir que ces activités seront non seulement maintenues, mais encore accrues au sein de la nouvelle Organisation de Coopération Economique et de Développement, dont les deux pays membres situés sur le continent américain devraient être particulièrement qualifiés pour apporter une importante contribution dans ce domaine.